

# Les Victoires du Jazz 2023

## Définitions des catégories

### Artiste instrumental

L'artiste (ou le groupe), français ou résident français, ayant publié un album jazz (hors compilation et réédition) en distribution physique ou digitale entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023.

*Un artiste ayant déjà été lauréat depuis 2017 ne peut concourir dans une catégorie « Artiste » pendant les 5 éditions qui suivent l'année de sa Victoire. C'est le cas cette année pour Laurent De Wilde (2018), The Amazing Keystone Big Band (2018), Anne Pacéo (2019), le Sacre du Tympan (2019), Laurent Coulondre (2020), Paul Lay (2020), Dal Sasso Big Band (2020), Trio Viret (2020), Pierrick Pédrone (2021), Belmondo 5tet (2021), Sophie Alour (2022).*

*Un artiste ayant reçu une Victoire d'honneur ne peut concourir dans cette catégorie. C'est le cas pour Martial Solal (2003), Daniel Humair (2004), René Urtreger (2005), Aldo Romano (2009), André Ceccarelli (2011), l'ONJ (2020), Alain Jean-Marie (2021), Christian Escoudé (2022).*

### Artiste vocal

L'artiste (ou le groupe), français ou résident français, ayant publié un album jazz (hors compilation et réédition) en distribution physique ou digitale entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023.

*Un artiste ayant déjà été lauréat depuis 2017 ne peut concourir dans une catégorie « Artiste » pendant les 5 éditions qui suivent l'année de sa Victoire. C'est le cas cette année pour Cécile Mc Lorin (2018), David Linx (2019), Leïla Martial (2020), Magma (2020) et Isabel Sörling (2021) et Marion Rampal (2022).*

### Révélation (Prix Frank Ténot)

L'artiste (ou le groupe) instrumental, français ou résident français, ayant trois albums au maximum sous son nom (incluant celui pour lequel il/elle concourt), qui a publié un album jazz (hors compilation et réédition) en distribution physique ou digitale entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023.

*Un artiste ayant déjà été nommé ou lauréat dans la catégorie « Artiste qui monte » ou « Révélation » ne peut plus concourir dans cette catégorie.*

### Album

L'album jazz d'un artiste (ou d'un groupe), français ou résident français, mis en distribution physique ou digitale (hors compilation et réédition) entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023. **L'inscription des albums sortis une semaine en aval ou en amont du 31 mars 2023 sera laissée à l'appréciation du contributeur. Un album ne peut concourir que pour une seule édition.**

*Un artiste dont l'album a déjà été lauréat depuis 2017 ne peut concourir dans cette catégorie pendant les 3 éditions qui suivent l'année de sa Victoire. C'est le cas cette année pour Géraldine Laurent (2020), Michel Portal (2021) et Cécile McLorin Salvant (2022).*

### Concert

Le concert jazz (dans une salle de jauge supérieure à 300 places), ou la série d'au moins 10 concerts jazz du même programme, d'un artiste ou d'un groupe en tête d'affiche, français ou résident français, présenté(e) en France entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023.

*Sont exclus de cette catégorie les spectacles à vocation caritative ou organisés pour défendre des causes publiques.*

### Album de musiques du monde

L'album de musiques du monde (musiques world ou musiques traditionnelles) composé en majorité de titres inédits, produit en France et mis en distribution physique ou digitale entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023.

**L'album de musiques du monde peut également être un album instrumental.** *Sont exclues de cette catégorie les rééditions et les compilations. On entend par titres inédits, les titres n'ayant jamais été enregistrés précédemment par l'interprète de l'album. Cette catégorie ne sera maintenue que si elle compte plus de 20 inscrits.*